



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2015-04-01

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 avril 2015, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 avril 2015 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian, M. Claude ANDREANI

Absent excusé : Mme Karine AVERLY a donné pouvoir à M. Éric BROSSE

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Reprise de concessions funéraires non renouvelées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des emplacements au cimetière communal, dont la durée de concession était échue, ont fait l'objet d'une procédure de reprise ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la reprise des emplacements concédés à savoir :

Emplacement n° A062 : Famille PELETAT Marcel

Emplacement n° A072 : Famille BLETRY Jérôme

Emplacement n° A086 : Pompes Funèbres de Belleville

Emplacement n° A088 : Famille RAMPON Philippe

Emplacement n° A098 : Famille BERNILLON Claude

Ces emplacements vont donc pouvoir être remis à la disposition de nouveaux concessionnaires.

Objet : Subvention 2015 Football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association UFBSJA a sollicité une aide financière pour les activités sportives à destinations des 29 enfants licenciés qui habitent la commune ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 2 abstentions -

APPROUVE la subvention pour l'année 2015 d'un montant de 580 € pour l'UFBSJA

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

Objet : Convention « Ingénierie publique » avec le Conseil Général du Rhône

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Général du Rhône propose aux communes des prestations de Conseil en ingénierie publique (12 h gratuites par an).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la convention d'ingénierie publique avec le Conseil Général du Rhône

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Objet : Droit de stationnement pour taxi - montant annuel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un droit de stationnement a été attribué à un exploitant de taxis du Rhône ; ce droit peut faire l'objet d'une redevance annuelle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, une voix contre et 1 abstention -

APPROUVE le montant du droit de stationnement pour 120 euros par an.

Cette dépense sera imputée au compte 7337 du budget communal.

Objet : Budget communal 2015 - décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une écriture comptable doit être modifiée dans le budget communal au niveau des dépenses d'investissement ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins 3 abstentions -

APPROUVE la décision modificative avec le virement de crédits comme suit :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Compte 2138/040	6 000 euros	Compte 31316/21	1 500 euros
		Compte 2138/21	1 500 euros
		Compte 2152/21	1 500 euros
		Compte 21538/21	1 500 euros
Total	6 000 euros	Total	6 000 euros

Objet : Investissements et travaux 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des investissements et des travaux sont nécessaires ; les besoins ont été chiffrés par les commissions et des entreprises ont été sollicitées pour des devis.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 4 abstentions -

APPROUVE les dépenses et l'engagement des travaux suivants :

- Installation d'un lave-linge et d'un sèche-linge à l'école communale pour 1 150 € HT
- Extension de la garantie du serveur informatique de l'école communale pour 255 € HT
- Achat d'un appareil visionneur et d'une sono portative pour l'école communale
- Réalisation d'une cour de récréation dans l'école maternelle pour 14 923,68 € TTC
- Extension du local de rangement dans la salle communale (gros œuvre) pour 12 218,06 € TTC

Objet : Salle communale - Modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la salle communale est louée les week-ends par des particuliers et des associations ; afin de remédier à des nuisances, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur pour l'occupation des lieux

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention -

APPROUVE les modifications du règlement intérieur de la salle communal comme suit :

- Article 4 : les nuisances sonores sont proscrites pour protéger les habitants riverains, les accès sont réglementés en soirée
- Article 5 : la sonorisation de la salle est contrôlée par un limiteur de son, les basses sont interdites.
- Article 6 : les meubles et tout autre matériel ne doivent pas être sortis à l'extérieur de la salle

QUESTIONS DIVERSES

1) L'accessibilité des bâtiments ouverts au public devra faire l'objet d'un plan de mise en conformité ; une commission d'élus doit se mettre en place pour y travailler (Mme VALETTE est volontaire).

2) M. et Mme SABAPATHY, habitants de la Rue Notre-Dame des Champs, demandent que M. le Maire lise le courrier anonyme qu'ils ont reçu récemment dans leur boîte aux lettres.

3) Le montant (800 €) de la taxe de raccordement à l'égout (assainissement collectif) est assez bas par rapport au montant en vigueur dans de nombreuses communes ; ce montant peut s'élever à 80 % maximum du tarif du SPANC.

4) Le Juge d'application des peines du Tribunal de grande instance de Villefranche est d'accord pour que la commune puisse accueillir des personnes en réinsertion professionnelle pour du travail d'intérêt général saisonnier ; le service pénitentiaire de probation doit maintenant décider quelle personne doit travailler au sein du service technique municipal.

5) La communauté de Communes de Belleville a signé un « Contrat de ville » pour le renouvellement urbain et la cohésion sociale du quartier Aiguerande ; le financement de cette rénovation est à la charge de l'Etat et de l'Intercommunalité.

6) L'adhésion aux « Villages fleuris du Rhône » est refusée par la Commission « environnement » ; une information aux habitants peut être réalisée par le site Internet.

7) L'épaveuse du tracteur municipal doit être réparée pour 1 400 € HT ; cela revient moins cher que de soustraire le fauchage sur la commune.

8) Les associations « Docteur Clown » et la FNATH remercient les élus de l'octroi d'une subvention.

9) Le fossé du Chemin Sainte-Catherine, au droit du jardin de M. et Mme CINQUIN, doit être contrôlé.

10) Il est rappelé aux habitants que la collecte des ordures ménagères s'effectue le lundi matin, si possible dans des bacs.

11) Un protocole à suivre en cas d'accident a été notifié aux employés travaillant à la cantine et à la garderie périscolaire.

12) Le tarif de l'eau à Belleville est de 1,47 €/m³ au lieu des 1,76 € estimés.

13) le CITEAU dispose d'un excédent cumulé de 1 400 000 € ; cela est dû aux nombreuses subventions perçues de l'Ademe, de l'Agence de l'Eau et du Conseil régional (projet innovant de la station d'épuration et du réseau de chaleur) ; l'actuel contrat de fermage avec la SAUR est renégocié prochainement.

14) Le paiement de la taxe d'assainissement par tous les ménages abonnés sera régularisé pour les communes de Belleville, Taponas et Saint-Jean d'Ardières en 2016.

15) Rappel : toutes les mères de famille sont invitées à une séance gratuite de cinéma de Belleville le lundi soir 1^{er} juin, soit à 18h soit à 20h30 ; inscription préalable en Mairie avant le 28 avril.

16) La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue en Mairie le lundi 11 mai à 20h.

Réunion achevée à 23h05.